

L'ACAT doit continuer son action

Les 6 et 7 décembre prochains, l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) célèbrera son cinquantième anniversaire. Les co-présidents du Conseil d'Églises Chrétiennes en France (CÉCEF) : le Métropolitain Dimitrios Ploumis, président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France, le Pasteur Christian Krieger, président de la Fédération Protestante de France, Mgr Éric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des évêques de France, adressent de tout cœur un message de gratitude et d'encouragement à la présidence et à tous les membres de l'ACAT, bénévoles et salariés.

À l'ACAT, fondée en 1974, se vit et s'expérimente un œcuménisme concret et quotidien entre chrétiens, qui considèrent que prier et agir ensemble pour construire un monde sans torture, c'est répondre à l'appel du Christ en faveur du respect de la justice et de l'amour du prochain. L'action de l'ACAT, fondée dans la prière, se déploie par la conduite d'enquêtes, la correspondance avec des prisonniers, le plaidoyer.

Depuis ses commencements, suivant l'évolution du droit international, l'ACAT a étendu son attention aux traitements inhumains et dégradants et au droit d'asile. Cinquante ans après, les réalités géopolitiques se sont transformées, les pactes et traités internationaux se sont multipliés, mais la peine de mort est toujours utilisée dans plus de cinquante pays, la torture est loin d'avoir disparu des prisons et des centres de détention ou des lieux d'interrogatoires ; elle reste dans beaucoup d'États un moyen de lutte contre les opposants politiques, parfois avec une brutalité évidente, parfois en se déguisant plus subtilement. Les mauvais traitements ou les traitements dégradants sont monnaie courante, même en des États européens, notamment dans la répression de l'immigration considérée comme clandestine ou illégale. La menace terroriste bien réelle conduit parfois à installer dans l'opinion une sorte de tolérance à l'usage éventuel de la torture.

Comme responsables d'Églises chrétiennes, nous joignons nos voix à celles des membres de l'ACAT en ces jours d'anniversaire pour dire que la torture est contraire à l'idée chrétienne de l'être humain, que la peine de mort ne doit plus être un moyen légal de sanction de quelque crime que ce soit, que les États ont la lourde responsabilité de veiller à ce que les forces de l'ordre ne recourent pas à des traitements inhumains et dégradants. Nous remercions celles et ceux qui se sont engagés avec l'ACAT au long de ces décennies pour prier pour les victimes de la torture ou les condamnés à la peine de mort, les accompagner dans la longue durée par l'échange de correspondance, pour prier aussi pour la conversion des bourreaux. Nous exprimons notre estime du travail remarquable d'enquête et de plaidoyer porté par l'ACAT. En participant au temps de prière organisé le 6 décembre en l'église Saint-Eustache à Paris, nous voudrions encourager les adolescents et les jeunes adultes à se rendre attentifs aux sujets portés par l'ACAT : torture, peine de mort, traitements inhumains et dégradants, droit d'asile, et à se faire solidaires des personnes qui, de par le monde, peuvent être bafouées, condamnées à mort, maltraitées, exécutés même sous couvert de justice.

« Qui s'est fait le prochain de l'homme tombé aux mains des bandits ? » interroge Jésus (Lc 10, 36). Entendant l'exhortation du Christ, nous refusons de croire que l'irrespect et la maltraitance de femmes et d'hommes soit une fatalité, mais croyons que l'humanité peut devenir meilleure. Les États peuvent et doivent respecter la dignité de tous et de chacun. « Alors, Pilate fit saisir Jésus pour qu'il soit flagellé... Et ils le giflaient ». Tant que durent ces actes indignes des êtres humains et de Dieu, l'ACAT doit continuer son travail.

**Le Métropolitain
Dimitrios**
Président de l'Assemblée
des évêques orthodoxes
de France

**Le Pasteur Christian
Krieger**
Président de la
Fédération protestante
de France

**Mgr Éric
de Moulins-Beaufort**
Président de la
Conférence des évêques
de France